

Bâtiments : Démolition totale du Bar - rue des Tilleuls

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment communal désigné « Ancien bar », a subi de graves dommages durant le séisme survenu en 2023.

L'audit de la structure, réalisé en Juillet 2023 par la Société CCI Structures, a conclu à une fragilité structurelle, causée par l'extrusion du coin de la façade du bâtiment et le tassement différentiel localisé dans la zone extrudée.

Au regard des investigations présentées, la démolition totale de l'ancien bar semble la solution la plus économique et la plus sécuritaire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la démolition du bâtiment communal susnommé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la gestion de ce dossier.

VOTE : 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION

Délibération 2024_25

SDEER : Modification des statuts

Monsieur le Maire rappelle que les statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER), ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-2022-03-31-00001 du 31 mars 2022, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 08 avril 2024, le Comité syndical du SDEER a délibéré pour faire modifier les statuts du SDEER, dans le but que les groupements et établissements des communes membres du SDEER puissent bénéficier du service d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- À l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « Activités accessoires », il est proposé de modifier l'alinéa suivant :

« sur demande des collectivités membres, de leurs groupements et de leurs établissements, le Syndicat peut accompagner leurs interventions et investissements dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité Syndical le 08 avril 2024.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

VOTE : 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération 2024_26

INRAE : Arrêté mise de déport M. BARREAU / Chemin rural

Vu l'article L2131-11 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 6 du Décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

Considérant que M. BARREAU Didier, Maire de la commune de Saint Saturnin du Bois, domicilié 8 rue de la Prise à Saint Saturnin du Bois, est agent de l'INRAE,

Considérant que cet établissement a fait une demande de déclassement de la voie communale de Saint Pierre d'Amilly.

Considérant que M. BARREAU ne peut à la fois, être juge et partie dans ce dossier.

Afin d'instruire, présenter, rapporter et signer tout document relatif à ce dossier devant toutes les commissions ou instances, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à prendre un arrêté de mise de déport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire, à prendre un arrêté désignant Monsieur Serge MOUEIX, pour le représenter dans la gestion de ce dossier.

VOTE : 11 POUR, 0 CONTRE, 0 ABSTENTION.

Délibération 2024_27

Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations :

- ✚ Décision en date du 03 juin 2024 pour renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour un immeuble sis : 5 rue de la Prise à Saint Saturnin du Bois, cadastré E 215 pour une superficie totale de 676 m².
- ✚ Décision en date du 11 juin 2024 pour renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour un immeuble sis : 7 et 9 rue du Renou à Saint Saturnin du Bois, cadastré E 449, E451, E450, E484, E485, E486 et E487, pour une superficie totale de 1 302 m².
- ✚ Décision en date du 11 juin 2024 pour renoncer à faire valoir son droit de préemption urbain pour un immeuble sis : 9 rue de la Croix du Sud à Saint Saturnin du Bois, cadastré E1754 pour une superficie totale de 836 m².

Questions et Informations Diverses

- Mieux Manger pour tous
- Intervention Conseil Municipal des Jeunes au Conseil Municipal de Septembre
- Modification de règlement de fonds de concours de la CDC Aunis Sud : 10 000€/commune de - de 1 800 habitants
- Cycle and Sound le 15 septembre 2024 organisé par la CDC Aunis Sud
- Contact de Cyclad pour mettre des poubelles à disposition des associations lors des manifestations (demande à faire à la mairie)
- Pose des mâts pour les drapeaux devant la mairie → le 19 juillet à 10h30, lever des couleurs

- L'association « Les Cousins de la Côte Ouest » a interpellé M. le Maire concernant sa demande de subvention, qui n'a pas été acceptée lors du précédent Conseil Municipal.
M. le Maire renouvelle cette demande auprès du Conseil Municipal, qui maintient son avis de ne pas accorder de subvention
- Point sur les travaux d'assainissement rue du Lavoir :
 - Pour rappel : si travaux sur la voirie, les arrêtés sont à respecter
- Lettre d'intention faite au Département pour une aide pour les routes accidentogènes.
- Une partie des Communes d'Aunis Sud sont classées en ZRR, dont Saint Saturnin du Bois
- Le radar pédagogique a été installé à la Motte Aubert
- M. le Maire remercie Michel BODIN pour la réfection de la statue de la Sainte Vierge à la sortie du village ; travaux effectués bénévolement.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur Le Maire remercie les membres de l'Assemblée et lève la séance à 21h50.

Secrétaire de séance,



Didier BARREAU, Le Maire



• **PROCHAINES REUNIONS :**

- REUNION DE TRAVAIL : le 12/09/2024 à 19h30
- REUNION DE CONSEIL : le 19/09/2024 à 19h30